

A
(N° 221.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Jean-Nicolas Cras, soldat au 2^e régiment de ligne.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Nicolas Cras a vu le jour à Bergen, arrondissement de Ruremonde, partie cédée du Limbourg, le 3 ventôse an X (22 février 1802). Après avoir fait partie de l'armée des Pays-Bas, il s'est engagé volontairement, le 7 octobre 1830, au 10^e régiment de ligne belge; depuis le 25 avril 1831, il est incorporé au 2^e régiment d'infanterie au service de la Belgique.

Par jugement du conseil de guerre du Limbourg, en date du 5 mars 1832, le pétitionnaire a été condamné à dix années de brouette et à la déchéance du rang militaire pour désertion d'une place devant l'ennemi; mais, par arrêté royal du 19 mai suivant, sa peine a été commuée en un an d'emprisonnement.

Les autorités estiment que le fait qui a motivé cette condamnation rend le sieur Cras indigne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.
